Responsabilités des parents lors d'une situation d'urgence à l'école et récupération de l'enfant après une telle situation

LE RÔLE DES PARENTS DANS UNE SITUATION D'URGENCE

Dans une situation d'urgence se déroulant dans un établissement scolaire, le premier instinct d'un parent est de décrocher son téléphone et d'appeler l'école ou de se précipiter à l'école pour récupérer son ou ses enfants. Cela ne fait malheureusement que compliquer les choses, du point de vue de la sécurité.

Les parents qui se trouvent trop proches d'un incident gênent souvent les tentatives de secours de la police et des pompiers présents sur les lieux. La meilleure chose que peuvent faire les parents en cas d'urgence est de rester à côté de leur téléphone, de consulter leur messagerie électronique et de surveiller l'évolution de la situation sur les chaînes de télévision ou les stations de radio locales pour s'informer des derniers développements et connaître les instructions à suivre.

Dans quels cas et pourquoi les élèves et le personnel doivent-ils rester confinés, s'abriter sur place ou être évacués ?

PROTOCOLES DES INTERVENTIONS D'URGENCE DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Une situation d'urgence dans un établissement scolaire peut revêtir de nombreuses formes, comme un phénomène environnemental, par exemple un déversement de produits chimiques ou une fuite de gaz ; une catastrophe naturelle, comme une alerte de tornade ; ou encore une intrusion dans ou aux abords de l'école. Selon la nature de la situation d'urgence dans l'établissement scolaire, les employés de l'établissement scolaire doivent trouver un refuge sur place, procéder à un confinement ou à une évacuation ou bien opter pour deux de ces protocoles, afin de garantir la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel.

Guide d'information relatif aux situations d'urgence dans un cadre scolaire

À L'ATTENTION DES PARENTS ET TUTEURS

Comment puis-je récupérer mon enfant ?

En cas d'urgence dans l'établissement scolaire de votre enfant, il est important de connaître ces mesures.

CONFINEMENT

Un confinement est mis en place si une menace interne ou externe est identifiée dans l'établissement scolaire. Toutes les portes de l'école sont verrouillées et les élèves sont confinés dans les salles de classe. Aucune entrée ni sortie de l'école ne sera autorisée tant qu'une annonce de fin d'alerte n'aura pas lieu. Les élèves ne seront **PAS** autorisés à sortir pendant un confinement.

REFUGE SUR PLACE

Les élèves s'abritent dans les lieux désignés pour se protéger d'éléments dangereux ou des intempéries. Aucune entrée ni sortie de l'école ne sera autorisée tant qu'une annonce de fin d'alerte n'aura pas lieu. Les élèves ne seront **PAS** autorisés à sortir pendant un refuge sur place.

ÉVACUATION

En cas de situations d'urgence dans certains bâtiments en particulier, les élèves seront déplacés vers un lieu de rassemblement en vue d'une évacuation. Les élèves seront **UNIQUEMENT** autorisés à retrouver leurs parents/tuteurs sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et sur autorisation d'un représentant du district. Cette procédure est nécessaire pour pouvoir justifier de la localisation de chacun des élèves.

Comment puis-je récupérer mon enfant ?

Les parents/tuteurs seront informés du lieu précis où se trouvent leurs enfants par les représentants chargés de la sécurité publique ou scolaire par le biais de la télévision/radio. Les élèves seront autorisés à retrouver leurs parents/tuteurs figurant sur la liste des contacts d'urgence UNIQUEMENT sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, telle qu'un permis de conduire, une pièce d'identité militaire ou un passeport. Le processus de récupération des enfants peut prendre du temps, aussi nous exhortons les parents à faire preuve de patience.

Que faire pour aider

SOYEZ PRÉPARÉS À UNE SITUATION D'URGENCE À L'ÉCOLE

Vérifiez que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence de votre enfant sont exactes et à jour.

Le district communique par
pour avertir les parents
en cas d'intempéries et de situations d'urgence.

Familiarisez-vous avec les procédures de communication en cas d'urgence dans votre école. En cas de situation d'urgence, chaque école s'engage à fournir des informations exactes et dans les meilleurs délais.

En cas de situation d'urgence dans votre établissement scolaire

Même si votre première réaction serait d'appeler ou de vous précipiter à l'école de votre enfant, ***merci*** *de suivre les conseils indiqués ci-dessous.*

ÉCOUTEZ les chaînes de télévision/radio locales pour suivre les communications diffusées par les représentants de l'école.

FIEZ-VOUS uniquement aux communications officielles de l'école ou des représentants de la sécurité publique.

ÉCOUTEZ les informations officielles concernant la récupération de votre enfant.

N'appelez PAS et NE vous précipitez PAS à l'école de votre enfant. Votre présence pourrait entraver le travail des secouristes.

NE téléphonez PAS à votre enfant ou à l'école. Le personnel et les élèves sont invités à ne pas communiquer par téléphone portable pour des raisons de sécurité.